

DECRET D/2016/ 151 /PRG/SGG

PORTANT REVOCATION DE PREFET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Monsieur N'Fansoumane SOUMAH, Préfet de Forécariah, est révoqué de ses fonctions.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation prendra les dispositions administratives et réglementaires pour assurer la continuité du service.

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le..... 18 MAI 2016


PROFESSEUR ALPHA CONDE